

# Saint Palais sur Mer

8 - 11 ans

Du 5 au 14 Aout 2020

DIRECTION : CHARTRAIN Amélie

## LE PROJET EDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay sous-bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La Caisse des Ecoles de Fontenay sous-bois, établissement public communal, est en charge de l'organisation et de la gestion des activités périscolaires de la commune. Ses orientations et ses actions sont définies par son Comité d'Administration composé de membres désignés du conseil municipal, de membres élus par les usagers et personnalités désignées. Ces dernières s'inscrivent de façon complémentaire dans le sens des orientations et de la politique de la ville, des finalités et des valeurs du Projet Educatif Municipal.

En ce sens, la Caisse des Ecoles développe les « politiques publiques » en direction des populations « scolaires enfants et jeunes » de la ville de Fontenay sous-bois. Elle définit et organise avec ses services les ressources nécessaires à la mise en œuvre cohérente des différents projets et actions.

La Caisse des Ecoles est l'organisateur pour la ville de Fontenay sous-bois des « accueils collectifs de mineurs » (ACM) regroupant les accueils de loisirs, les mini séjours, les séjours vacances. Elle inscrit ses actions dans une démarche visant à défendre et promouvoir les activités de loisirs éducatifs et le droit aux vacances pour tous. Elle détermine et finance ses projets.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Caisse des Ecoles. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans un cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Projet Educatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

- ≥ L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,
- ≥ L'action contre les inégalités sociales,
- ≥ L'accompagnement à la fonction parentale,
- ≥ L'éducation à la citoyenneté

## NOTRE DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Educatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique communs à l'ensemble des agents qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Notre démarche s'appuie sur 7 principes :

- ⇒ Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions
- ⇒ Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- ⇒ Promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- ⇒ Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- ⇒ Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances
- ⇒ Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- ⇒ Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie

## LE CENTRE DE VACANCES

Saint-Palais-sur-Mer est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de la Charente-Maritime (région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes). Ses habitants sont appelés les Saint-Palaisiens et les Saint-Palaisiennes.

Le littoral accueille cinq plages, de tailles variées, reliées entre elles par un sentier de promenade aménagé (sentier des Douaniers) d'où peuvent être observées des formations rocheuses pittoresques, tel le Pont du Diable ou le Puits de l'Auture.

Au nord de la commune, le site de la Grande Côte est formé d'une grande plage rectiligne qui évoque la côte sauvage ou les plages de la côte d'Argent. Un pôle touristique (boutiques, bars, restaurants) a été aménagé à proximité, tirant profit d'une situation de balcon sur l'océan.

Ce cadre harmonieux et naturel est idéal pour s'épanouir. Il facilite une sensibilisation à l'environnement. L'enfant prend conscience du monde qui l'entoure (océan, faune, flore, ville de Saint-Palais) notamment lors d'activités (char à voile, baignade, sortie au zoo, vélo,...).

Le centre est composé de plusieurs bâtiments avec plusieurs salles d'activités et de restauration. Un espace extérieur d'évolution est à notre disposition avec une cour intérieure goudronnée, une piscine découverte, un terrain de football engazonné et un petit bois.

L'hébergement se fera par chambre de 4 à 5 enfants avec des lits superposés avec un bloc de douches et des sanitaires à chaque étage.

Le centre dispose d'une équipe technique afin de nous assurer les prestations liées à la restauration, la lingerie et l'hygiène.

## LES OBJECTIFS DU SEJOUR

### **Faire grandir le jeune**

Apprentissage du vivre-ensemble (mise en place de règles de vie commune, jeux collectifs autour des notions de respects et d'entre-aide) et développement de l'autonomie sur les temps de vie quotidienne.

### **Eveiller la curiosité du jeune**

Découverte du monde marin au travers d'activités variées (baignade, randonnée...).

### **Initier à de nouvelles pratiques**

Char à voile, jeux de piste, rallye photo...

### **Assurer la sécurité du jeune**

Veiller au bien-être physique, moral et affectif des jeunes pour profiter au maximum de ce séjour.

## JOURNEE TYPE

Les horaires sont précisés à titre indicatif et pourront être réajustés ou modifiés en fonction de divers paramètres (météo, transports, motivation des enfants, ...)

7h30 – 8h30 Lever échelonné

7h30 – 8h45 Petit déjeuner

9h00 – 10h00 Hygiène et organisation des chambres

10h00 – 10h15 Répartition aux activités

10h15 – 12h00 Activités/animations

12h00 – 13h30 Déjeuner

13h30 – 14h30 Temps calme

14h45 – 16h30 Activités/animations

16h30 – 17h00 Goûter

17h00 – 18h30 Hygiène et Temps libre

18h30 – 19h00 Forum

19h00 – 20h45 Diner et veillée

20h45 – 21h15 Hygiène et temps calme

21h30 Extinction des feux

## LES ACTIVITES

Il y a des activités « traditionnelles » à l'intérieur du centre (les veillées, et activités sportives, jeux d'extérieur etc...) et des activités organisées à l'extérieur du centre (Randonnée, balade etc..).

Plusieurs activités sont possibles, en voici une liste non exhaustive qui peut évoluer en fonction des normes ministérielles, des envies des jeunes et de la météo.

### Plage et baignade :

Martin, notre animateur Surveillant de Baignade (SB) sera complété par un maître-nageur sur les plages de Saint-Palais-sur-mer. Qui nous laissera une grande liberté d'action en ce qui concerne les baignades.

### Sorties culturelles, découverte de la région et de son patrimoine :

- Randonnée.
- Course d'orientation dans la ville de Saint-Palais-sur-mer.
- Initiation aux chars à voile sur la plage de la grande côte, encadrée par un moniteur diplômé du brevet d'état.

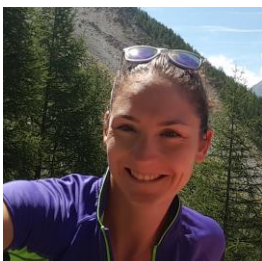
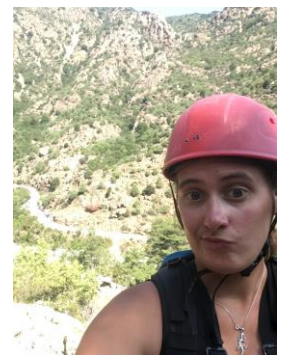
## ENCADREMENT ET SECURITE

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire. Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur et des protocoles en cours.

L'équipe se compose d'une directrice et de 5 animateurs.

Amélie, directrice du séjour est diplômée du BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs), du SB (Surveillant Baignade) et possède aussi le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).

Elle travaille avec des collégiens et des lycéens dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Terre. Sa fonction lui permet d'avoir des connaissances sur la faune et la flore du monde marin !

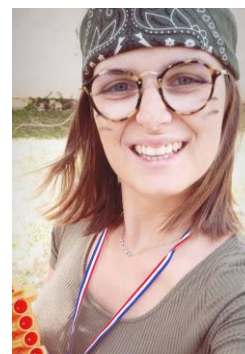


Lucile, animatrice et assistante sanitaire du séjour est diplômée du Master d'enseignement et possède le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1). Elle sera responsable des différents traitements médicaux qui doivent être administrés aux enfants.

Lucile est professeur des écoles et entraîneur de handball. Elle maîtrise donc la gestion des enfants « haut la main »!

Maud, animatrice du séjour, est diplômée du BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animation, mention loisirs tous publics) et possède le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).

Dans la vie, animatrice socio-culturelle, elle travaille au contact d'enfants et de jeunes (projet d'être directrice d'accueil collectif de mineurs). Elle vient de Limoges donc connaît bien le département de la Charente Maritime où elle a pu y passer plusieurs étés en vacances.

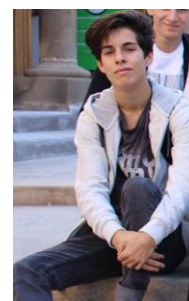


Martin, animateur du séjour et responsable des surveillances de baignade, est diplômé du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs), du SB (Surveillant Baignade) et possède aussi le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).

Globe-trotter passionné de photographie. Après 15 ans d'animation, il a acquis une certaine expérience auprès de toutes les tranches d'âge allant de 5 à 18 ans. Il adore travailler sur des spectacles et des jeux d'improvisation avec les enfants.

Emilio, animateur du séjour, stagiaire BAFA, il s'approche de la fin de sa formation du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs).

Il est en Physique Chimie à La Rochelle et connaît bien Saint Palais. Il est passionné de science et de sport, plus particulièrement d'escalade.



Lohan, animateur du séjour, diplômé du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs) et possède aussi le PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).

Partir avec lui c'est rigolade, folie et jeux en tous genres garantis, mais il ne faut pas oublier l'épanouissement des enfants et grâce à nous vous retrouverez un enfant plus grand avec des souvenirs pleins la tête ! Super joyeux et actif il est une vraie pile électrique de joie toujours prête à rigoler.

## COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

### Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégié pendant le séjour. Ainsi les enfants enverront 1 courrier aux parents. Nous conseillons aux parents de joindre des enveloppes adressées et timbrées.

Très attendus aussi par les enfants, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour.

Les colis sont fortement déconseillés.

Par ailleurs, selon le contenu du colis, l'enfant pourra être amené à le partager.

### Le message internet/ le blog

Régulièrement, un message sera rédigé et posté sur le blog du centre de vacances, accessible depuis le site internet de la ville de Fontenay-sous-Bois, rubrique <centres de vacances. Toutes les informations relatives à l'utilisation du blog sont confidentielles et seront envoyées par courrier et/ou transmises au départ du séjour.

### En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Caisse des Ecoles.

Si, durant le séjour votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident...) ou si un problème survient, la direction contactera directement les parents concernés.

La direction pourra également consulter les familles, dans le cas où elle aurait besoin d'informations complémentaires liées à l'accueil de votre enfant.

## SITUATION PARTICULIERE LIÉE AU COVID-19

Les responsables légaux du mineur seront invités à **prendre sa température avant le départ** pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.

### COVID 19 : informations à retenir

*(Ceci est une synthèse non exhaustive des recommandations gouvernementales)*

**Trois principes** guident l'organisation des séjours en cette période de crise sanitaire :  
**Sécurité, Contrôle et traçabilité.**

**Des affichages** seront présents dans les différents espaces et lieux de vie de la structure.

**Gestes barrières et le mètre de distanciation** sont applicables tout le temps avec adaptation pour les transports et la restauration

### Distanciation

1 M tout le temps

Fonctionnement en sous-groupe pendant toute la durée du séjour avec limitation des interactions entre les sous-groupes.

### **Port du masque**

Obligatoire pour les encadrants et toute personne en présence des mineurs si moins d'1 M  
N'est pas requis sur le centre pour les mineurs de moins de 11 ans sauf en cas de symptômes d'infection, et s'il y a moins d'1M de distance entre deux mineurs.

A partir de 11 ans, port du masque obligatoire lors des déplacements vers les lieux de restauration, d'activité et en sortie à l'extérieur.

Les masques jetables sont fournis par la Caisse des Écoles pour la durée du séjour.

### **Locaux**

Entretien réalisé une fois par jour au minimum des locaux et objets fréquemment touchés (poignées, surfaces, sols)

Fenêtres des locaux et des chambrées maintenues ouvertes le plus souvent possible pour favoriser la circulation de l'air.

### **Hygiène des mains**

Tous les points d'eau seront équipés de savon et de serviette à usage unique.

Des distributeurs de gel hydro alcoolique seront présents dans toutes les salles d'activités et pourront être utilisés sous le contrôle d'un membre de l'équipe.

Le lavage des mains à l'eau et au savon devra durer au minimum 30 secondes.

Avant et après chaque activité et repas.

### **Transports**

Port du masque obligatoire si la distanciation de 1 M n'est pas possible pour les enfants de 11 ans et plus (minibus, autocar, train).

Minibus nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation.

Port du masque obligatoire pour le chauffeur et les accompagnants.

### **Hébergement**

Distance minimale d'1 M entre chaque lit.

Lit superposé autorisé en tête-bêche.

### **Restauration**

Affichage des mesures d'hygiène et des gestes barrières.

Désinfection des tables et des chaises avant et après chaque repas

Lavage des mains au savon et à l'eau avant et après le repas.

Service à l'assiette et panier repas individuel lors des pique-niques.

Distanciation d'1 M entre chaque table.

### **Activités**

Activités intérieures et extérieurs majoritairement en sous-groupes.

Désinfection du matériel (ballon, livre, jeu, crayons, etc.) au moins une fois par jour ou mise en isolement 24h.

Lavage des mains avant et après l'activité.

### **Intervenants extérieurs**

Admis ponctuellement dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.



## INFORMATIONS DIVERSES

### **L'argent de poche**

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 15€ pour les enfants de 10 à 13 ans.

### **Objets personnels**

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de perte, vol ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances.

Le téléphone portable n'est pas autorisé pour les moins de 12 ans.

A partir du 12 an, il est toléré avec des règles d'utilisation, communiquées aux jeunes en début de séjour.

Si les enfants veulent prendre des photos pendant le séjour, nous vous recommandons d'utiliser un appareil photo jetable.

### **Linge et trousseau**

Il est important de bien marquer le linge, les enfants ne reconnaissant pas toujours leurs vêtements. De même, les enfants/jeunes peuvent avoir des vêtements similaires. Le nom de l'enfant, écrit au marqueur permanent sur l'étiquette du vêtement est suffisant.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre de vêtements de marque ou de valeur (financière et/ou affective).

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique « centres de vacances »), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants. Le lavage du linge sera organisé pendant le séjour.

### **Contact**

#### Le centre

73 Avenue de la Grande Côte  
17420 Saint-Palais-sur-Mer  
05 46 23 20 24

#### La caisse des écoles de Fontenay sous-bois

Aile est de l'hôtel de ville  
4 esplanade louis Bayeurte  
94120 Fontenay-sous-Bois  
01 49 74 74 09